

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n° 25/PSH 507

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue du Moulin st Michel (portion comprise entre l'entrée de la place de Verdun et la rue de la Bourgade) et la rue de la Bourgade (portion comprise entre la rue jeanne d'Arc et la rue du Moulin St Michel) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mercredi 03 Décembre jusqu'au vendredi 05 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de réfections de tranchées.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande des entreprises SARC et COLAS

Considérant que par mesure de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront modifiés rue du Moulin st Michel (portion comprise entre l'entrée de la place de Verdun et la rue de la Bourgade) et la rue de la Bourgade (portion comprise entre la rue jeanne d'Arc et la rue du Moulin St Michel) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mercredi 03 Décembre jusqu'au vendredi 05 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de réfections de tranchées.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue du Moulin st Michel (portion comprise entre l'entrée de la place de Verdun et la rue de la Bourgade) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mercredi 03 Décembre jusqu'au jeudi 04 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de réfections de tranchées.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des n°34 et 36 rue Jeanne d'Arc, à compter du mercredi 03 décembre jusqu'au jeudi 04 décembre 2025 inclus, afin de faciliter l'accès aux arrêts BUS Par la place d'Armes. La signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 3 : Une déviation des véhicules sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux, par le bd du Général de Gaulle, rue de la Gare et l'avenue du Martouret à SAINT QUAY PORTRIEUX², à compter du mercredi 03 Décembre jusqu'au jeudi 04 Décembre 2025 inclus.

ARTICLE 4 : Un double sens de circulation sera instauré sur la rue de la Bourgade (portion comprise entre la rue du Moulin St Michel et la Place de Verdun) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mercredi 03 Décembre jusqu'au jeudi 04 Décembre 2025 inclus et mis en place par l'entreprise effectuant les travaux pour faciliter l'accès aux riverains.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

ARTICLE 5 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de la Bourgade (portion comprise entre la rue Jeanne d'Arc et la rue du Moulin St Michel) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mercredi 03 Décembre jusqu'au vendredi 05 Décembre 2025 inclus, à l'occasion des travaux de réfections de tranchées.

ARTICLE 6 : Une zone de stockage et une zone de base de vie seront mises à disposition à l'entreprise effectuant les travaux sur le parking du Stade Eugène Lallinec, à compter du lundi 1er Septembre jusqu'au vendredi 05 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 7 : Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 8 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

ARTICLE 9 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 10 : Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 24 Novembre 2025.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

Renouvellement réseaux AEP - SBAA

Réfection de tranchées

Légende :

- Zone de travaux tricouche du 03 au 05/12/25 inclus
- Zone de travaux d'enrobé le 03 et 04/12/25 inclus
- Route barrée — route barrée à X ml
- Déviation (Rue du Moulin st Michel Barrée le 03 et 04/12/25 inclus)
- ↔ Instaurer un double sens de circulation (faciliter l'accès aux riverains du 03 au 04/12/25 inclus)

